

Coupes 2020

LA FORÊT DOMANIALE DE SAINT-GERMAIN



Grande de 3500 hectares, elle est constituée à 45 % de chênes sessiles et pédonculés.

Domaine giboyeux, la forêt domaniale de Saint-Germain a été pendant longtemps la propriété des rois de France qui y organisaient des chasses. Après la Révolution, elle perd un quart de sa surface en un siècle.

Cette forêt périurbaine accueille environ 3 millions de visiteurs par an qui profitent de sentiers balisés, pistes cavalières et cyclables aménagées.

Elle est gérée par l'Office national des forêts avec comme principaux objectifs de conserver l'identité des paysages et d'accueillir le public tout en gérant les peuplements.

Aujourd'hui la forêt souffre du dépérissement du chêne et du hêtre ce qui a conduit l'ONF à modifier son document d'aménagement. L'objectif est de rajeunir et renouveler les arbres de la forêt.

www.onf.fr/enforet/saint-germain

L'ONF sécurise la forêt de Saint-Germain

La forêt domaniale de Saint-Germain **est fortement affectée par des dépérissements** du chêne sessile, du chêne pédonculé et du hêtre. Ce constat réalisé par l'ONF et les experts du département « Santé des Forêts » concerne l'ensemble de la forêt avec des zones plus marquées. L'ONF, gestionnaire de cette forêt, a modifié en 2015 l'aménagement forestier*, document de gestion durable de la forêt.

Dans le secteur du Petit Parc, des coupes sur la parcelle 202b, 203a et 204 vont sécuriser l'espace Grâce à l'expertise des techniciens forestiers territoriaux de la forêt de Saint-Germain, le dépérissement d'un grand nombre d'arbres a été identifié sur ces parcelles.

Ces arbres dépérissants représentent un **danger sérieux** pour les promeneurs et usagers des forêts. Les risques de chablis (déracinement) et de chutes de branches seront évités grâce à **ces coupes sanitaires** diminuant ainsi les dangers pour les promeneurs.

Illustration d'une coupe sanitaire



Les causes de dépérissement des arbres sont multiples :

Piqures d'insectes



Sénescence



Pourrissement



Coupes 2020

Foudroiement



Les pertes de branches, la foudre, l'écorçage... peuvent créer des cavités dans lesquelles **s'infiltrent l'eau, les champignons et les insectes xylophages** (qui mangent le bois). Ce qui **fragilise les arbres et peut provoquer leur dépérissement.**

*L'aménagement forestier

Il constitue la feuille de route pour le gestionnaire, sur une période généralement de 20 ans.

Après avoir fait l'état des lieux, il fixe les objectifs à court et à long terme et prescrit les actions à réaliser.

Il indique la programmation des coupes et des travaux nécessaires pour :

- éclaircir et renouveler la forêt
- favoriser la biodiversité
- entretenir et améliorer les équipements d'accueil.

Il est approuvé par arrêté ministériel.

Utilisation du bois

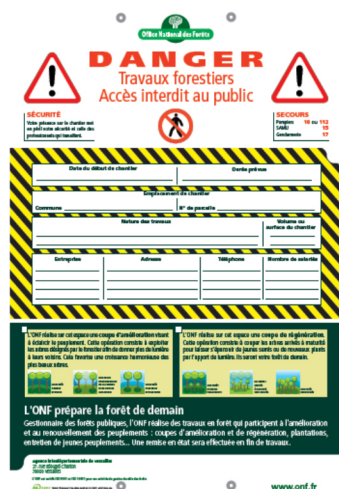
Les bois font l'objet d'un tri par l'ONF.

Selon leurs qualités, ils seront utilisés :

- . pour les produits de qualité, en bois d'œuvre pour l'industrie du sciage français (construction, tonnellerie...);
- . en bois de trituration pour la fabrication de panneaux de particules;
- . et enfin en bois de chauffage en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes.

Ces travaux ont démarré le 3 mars 2020

- Cette coupe sera réalisée **par l'ONF avec sa propre équipe de bûcherons.** Cette organisation permet de maîtriser la qualité des chantiers, le respect des calendriers, la remise en état des lieux et l'évacuation des bois
- Vendus par l'ONF à des transformateurs, les bois **seront stockés en bordure de chemins forestiers** puis évacués.
- Plusieurs mois seront nécessaires pour les différentes étapes de l'exploitation : bûcheronnage, débardage (évacuation des bois), stockage et transport des bois.



Une remise en état de la forêt est toujours prévue en fin de chantier.
Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public.

Ces travaux vont engendrer temporairement un certain nombre de désagréments pour les usagers

- La parcelle en question sera interdite au public du fait de l'exploitation en cours qui est dangereuse.
- Les engins forestiers vont entraîner du bruit et générer des ornières et des chemins moins confortables.
- Le bois restera à terre dans les parcelles puis il sera stocké en bordure de chemin avant d'être transporté.
- Suite à la coupe, le paysage sera **un peu modifié.**

La récolte du bois fait partie de la vie d'une forêt

Plan des coupes – parcelles 202b 203a et 204 forêt domaniale de Saint-Germain

